

# LES 5 LEVIERS

**pour booster  
l'engagement de vos  
collaborateurs avec**

**#activateur  
de progrès**

EMPLOI & HANDICAP



# 1. LE MESSAGE DE LA **DIRECTION**

Commencez par envoyer un message à l'ensemble de vos équipes pour expliquer pourquoi votre organisation est #activateurdeprogrès.

Par exemple :

« Chers collaborateurs et collaboratrices, j'ai décidé d'inscrire notre organisation comme #activateurdeprogrès. Ainsi, nous mettons en valeur notre engagement et nous nous associons à une campagne de communication nationale destinée à soutenir l'emploi des personnes handicapées. Je souhaite que nous nous mobilisions tous sur ce sujet d'inclusion. »



# 2. DES OUTILS À VOTRE DISPOSITION POUR COMMUNIQUER

En vous inscrivant comme #activateurdeprogrès, vous avez accès gratuitement à un **kit de communication complet**. Vous pouvez télécharger via votre compte #activateurdeprogrès des visuels (à personnaliser avec votre logo, ou non) aux formats Facebook, Twitter, LinkedIn et Instagram, ainsi qu'un guide incluant des posts pré-rédigés à diffuser sur vos comptes. **Profitez de nos ressources numériques pour afficher votre engagement sur les réseaux sociaux!**

Pour vous connecter à votre compte #activateurdeprogrès, rendez-vous sur **[activateurdeprogres.fr/user](https://activateurdeprogres.fr/user)**



# 3. LA MOBILISATION DES DIRIGEANTS ET/OU DU CODIR

Demandez aux membres du CoDir, aux dirigeants et aux managers de votre organisation de se mobiliser sur le sujet de l'emploi des personnes handicapées. Incitez-les à diffuser sur leurs réseaux sociaux les posts personnalisés aux couleurs de votre entreprise sur LinkedIn et/ou Twitter. Pour la réussite de votre Employee Advocacy, il est important qu'ils montrent l'exemple.

Dans vos publications, n'oubliez pas d'utiliser les mots clés **#activateurdeprogres**, **#SEEPH2023**, et de taguer l'Agefiph qui pourra partager votre message.



@Agefiph



@Agefiph\_



# 4. LA MOBILISATION DE VOS ÉQUIPES

**Invitez vos collaborateurs  
à s'engager à leur tour!**

Incitez-les à diffuser et relayer  
les posts de l'entreprise  
ou des dirigeants sur leurs  
réseaux sociaux, et à partager  
leurs propres publications.

**Attention :** vous devez les  
encourager, mais surtout ne  
les forcez pas car leurs profils  
sont personnels !



# 5. LA PUBLICATION DE CONTENUS

Demandez à votre service Communication d'écrire des articles sur l'inclusion et l'emploi des personnes handicapées dans votre organisation et/ou de réaliser des interviews de vos collaborateurs sur le sujet. Vous pouvez les diffuser sur votre site, sur votre blog et sur vos réseaux sociaux.

**Encouragez vos collaborateurs à les relayer sur leurs propres réseaux sociaux !**

Dans vos publications, n'oubliez pas d'utiliser les mots clés **#activateurdeprogres**, **#SEEPH2023**, et de taguer l'Agefiph qui pourra partager votre message.



@Agefiph



@Agefiph\_

